

GW Goldnadel: juges et médias sont-ils intouchables ?

écrit par Fallaci | 8 mars 2017

« La justice et les médias sont-ils intouchables ? »

Par Gilles William Goldnadel

Après une semaine marquée par l'affaire François Fillon, Gilles-William Goldnadel défend le droit à critiquer la justice et les médias, comme on critique les autres pouvoirs. Gilles-William Goldnadel est avocat et écrivain. Il est président de l'association France-Israël. Toutes les semaines, il décrypte l'actualité pour FigaroVox.

La pensée convenue aura presque réussi à imposer, à coup de matraquage médiatique comminatoire, une sorte d'idée toute faite: il serait interdit de critiquer la presse et la justice, sous peine d'être coupable de reconstitution de ligue populiste et factieuse. Cet ukase impérieux aura trouvé son point d'acmé le plus sévère dans l'appel solennel de Mme Hidalgo sur Twitter à François Fillon à renoncer au rassemblement du Trocadéro.

La maire socialiste de Paris y voyait en effet «un acte grave de faillite morale et politique qui ne devrait pas avoir droit de cité à Paris».

Dans un message publié sur sa page Facebook, Mme Hidalgo considérait en effet que les soutiens du candidat des Républicains n'avaient «d'autre but que de manifester leur opposition aux magistrats, aux services de police et aux journalistes qui participent depuis plusieurs semaines, chacun à leur niveau et dans son rôle, à faire éclater la vérité». Rien de moins.

Il est piquant de constater, encore que l'observateur soit habitué à cette contradiction consubstantielle à la nature même de la gauche morale, que celle qui demande l'annulation de la manifestation dûment autorisée est la même qui aura toléré sans mot dire les rassemblements quotidiens, illégaux durant l'état d'urgence, des gens qui pensaient la nuit debout aux frais des parisiens, ou de ceux qui encore récemment et violemment voyaient dans chaque policier un raciste sodomite.

Mais laissons l'édile à ses délires et délices et examinons le fond.

Qui pourrait me montrer le texte légal qui proscrireait la critique du système judiciaire ou médiatique ?

Qui pourrait me montrer le texte légal qui proscrireait la critique du système judiciaire ou médiatique ou celle de certains juges ou journalistes? Il est certes prohibé de jeter le discrédit sur une décision de justice particulière, et ce en termes méprisants. La dernière fois qu'il m'a été donné d'entendre critiquer un jugement, c'était M. Benoît Hamon qui y procédait, en des termes sévères, au micro de France Inter.

Il s'agissait de la décision relaxant les policiers poursuivis pour mise en danger d'autrui dans la triste affaire concernant les malheureux Zyed et Bounia. Le candidat socialiste y voyait du mépris pour les jeunes des quartiers dits populaires. Je ne me souviens pas d'avoir entendu le journaliste ou la maire de Paris protester contre cette atteinte précise à l'indépendance des juges. Il est vrai qu'il ne s'agissait que de l'honneur retrouvé de policiers ayant connu plusieurs années de calvaire médiatique et judiciaire.

Pour le reste, qui pourrait m'indiquer pour quelles raisons morales, seuls les journalistes et les juges, pour qui n'existe déjà aucun véritable contre-pouvoir, et le système qui les régit, seraient incritiquables ou intouchables, à l'instar des vaches sacrées?

On pourrait donc, en permanence, conspuer, cracher, entartre, gifler, lancer des œufs durs ou pochés, sur le personnel politique, leur offrir un concert de batteries de casseroles nonobstant leur innocence présumée, quand ce n'est pas, de la part de journalistes, souhaiter impunément leur assassinat quand ils sont de droite, américains et démocratiquement élus ; mais il ne serait pas permis de mettre en cause le système juridico-médiatique, lorsqu'on pense qu'il déraile.

Et si, précisément, cette défense de critiquer ce pouvoir et lui seul n'était pas symptomatique du vice de celui qui se prétend forcément vertueux?

Je n'ai fait, dès le début du «Pénélopegate», qu'un seul vrai reproche à François Fillon, que celui-ci, dimanche vient de reconnaître implicitement: avoir accepté de jouer un jeu avec des dés pipés et par avance d'être roulé dans une farine judiciaire et médiatique pétrie spécialement et expéditivement pour lui.

Personne ne m'empêchera d'écrire que je n'ai plus confiance dans le système juridico-médiatique de mon pays.

Car personne, et encore moins Mme Hidalgo, ne m'empêchera d'écrire, la mort dans l'âme mais la main ferme, que je n'ai plus confiance dans le système juridico-médiatique de mon pays.

Ainsi, je n'aurais pas le droit de dire que je n'ai aucune confiance dans ces juges tellement aveuglés qu'ils punaient sur leur mur d'infamie les noms des parents de victimes d'assassinats et de leurs adversaires politiques. Et je n'aurais pas le droit de préciser qu'ils représentent tout de même 25 % des magistrats syndiqués et que c'est parmi eux qu'une certaine ministre de la justice a puisé pour placer ses pions aux endroits stratégiques de la chancellerie et des juridictions?

Je ne pourrais pas non plus, sous peine sans doute d'être associé aux Camelots du roi, aux Croix-de-Feu voire à la Cagoule, morigéner cette Juge à l'Application des Peines qui aura, contre l'avis de son parquet, remis en liberté ce délinquant dangereux qui aura depuis commis un terrible crime terroriste. C'est dommage tout de même, car ce magistrat n'encourt aucune autre sanction que cette ingrate autant que stérile admonestation.

Et bien sûr, sauf à sombrer dans la vulgarité, je ne saurais m'étonner de la saisine arbitraire du Parquet National Financier, par voie de dénonciation de presse, qui choisit un François plutôt qu'un Emmanuel sur la base d'un critère que je le mets tout de même au défi de justifier objectivement.

Et seul un esprit tellement tourmenté qu'il faudrait peut-être songer à l'enfermer, pourrait s'étonner de ce hasard cosmique de voir seulement les deux candidats de la droite poursuivis judiciairement, durant cette courte période électorale.

Pas question de m'étonner que la procédure diligentée à l'encontre de Marine Le Pen et de ses collaborateurs ouverte depuis deux ans, aura connu un soudain coup d'accélérateur policier et judiciaire, précisément à deux mois de l'élection présidentielle.

Pas question non plus de médire sans être maudit, à l'inverse, ce calendrier unique dans les annales, qui fait que Fillon François aura été convoqué pour être mis en examen dans le temps record d'un petit mois, tandis que Taubira Christiane aura mis (piètre avocat que je suis) trois années pour voir sa juge et répondre du délit de prise illégale d'intérêts. En toute discrétion médiatique évidemment.

On peut sans doute tout faire au peuple de France. Le désinformer, l'empêcher de se réformer, de défendre son identité, sa culture ou son intégrité. Fausser le jeu

démocratique et judiciaire. Tout, sauf le droit de l'empêcher de dire qu'il n'est pas dupe de la duperie d'un procédé et de la duplicité d'un système.

Gilles-William Goldnadel

http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2017/03/06/31001-20170306ARTFIG00214-gilles-william-goldnadel-en-france-la-justice-et-les-medias-sont-intouchables.php?redirect_premium